

GUIDE DE LA RENTRÉE 2017-2018

# BONNE RENTRÉE !



**PETITE ENFANCE // ÉDUCATION**  
RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00 // **RETROUVEZ-NOUS SUR JUVISY.FR**



**Juvisy** GRAND  
PARIS

# SOMMAIRE



1

## PETITE ENFANCE

- ✓ **INSCRIPTIONS** EN STRUCTURES PETITE ENFANCE
- ✓ **LE RELAIS** ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S
- ✓ **LES AUTRES** MODES DE GARDE

2

## ÉDUCATION

- ✓ **CARNET D'ADRESSES**
- ✓ **EMPLOIS** DU TEMPS DES ÉCOLES
- ✓ **QUOTIENT** FAMILIAL
- ✓ **LE CLAS**
- ✓ **LE CONSEIL MUNICIPAL** DES ENFANTS
- ✓ **LE CENTRE** DE LOISIRS
- ✓ **RAMASSAGE** SCOLAIRE
- ✓ **CALENDRIER** DES VACANCES SCOLAIRES

## LES PUBLICATIONS

DISPONIBLES À L'ESPACE MARIANNE ET EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE SITE DE LA VILLE



LIVRET ET FICHES  
PETITE  
ENFANCE

LIVRET ET FICHES  
LES TEMPS DE  
L'ÉCOLE

LIVRET  
CME

LIVRET  
CLAS ACCUEIL  
DU SOIR

RETROUVEZ-NOUS SUR [JUVISY.FR](http://JUVISY.FR)



1

# PETITE ENFANCE



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00  
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE EST À VOTRE SERVICE ET ASSURE LE FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN :

D'un accueil familial :  
**la crèche familiale**  
(28 places)

De 2 accueils collectifs réguliers pour les plus grands :  
**les 2 micro-crèches**  
(20 places)

De 3 multi-accueils dont 2 au sein de la Maison de la Petite Enfance (105 places)

Du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles)



VOTRE ÉLUE RÉFÉRENTE  
**Amandine BAUSTIER COSTA,**  
*Adjointe au Maire, chargée de la famille et de la petite enfance.*

## INSCRIPTION EN STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES ACCUEILLENT LES ENFANTS JUVISIENS DE 10 SEMAINES À L'ENTRÉE EN MATERNELLE.

### QUI CONTACTER ?

- ✓ **L'espace Marianne (guichet unique) :**  
Les agents d'accueil vous fourniront les dossiers d'inscription et les informations pour la pré-inscription en crèche  
01 69 12 50 00
- ✓ **Le service Petite Enfance :**  
Il gère les structures Petite-Enfance et le suivi des dossiers.  
Il est joignable par téléphone au  
01 69 12 32 49  
[service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr](mailto:service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr)

### RÉUNION D'INFORMATION POUR LES PARENTS TOUS LES DEUX MOIS

Les mardis à 17h15 salle Pidoux de la Maduère :  
26 sept. / 28 nov. / 30 janv. / 27 mars / 29 mai



## COMMENT OBTENIR UNE PLACE ?

Pour bénéficier d'un accueil dans l'une des structures Petite enfance, vous devez remplir un dossier disponible à l'Espace Marianne ou sur le site Internet de la Ville.

**Ce dossier doit être remis ou envoyé à l'Espace Marianne avec les pièces suivantes :**

### 1

**Pour un enfant qui est né :**

- ✓ Acte de naissance ou copie du livret de famille
- ✓ Justificatif de domicile

### 2

**Pour un enfant à naître :**

- ✓ Certificat de grossesse
- ✓ Justificatif de domicile
- + les pièces suivantes à la naissance de l'enfant :

- ✓ Formulaire de confirmation de naissance

- ✓ Acte de naissance ou copie du livret de famille

Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible (dès 3 mois de grossesse).

## ATTRIBUTION DES PLACES

La commission d'attribution des places a lieu chaque année au printemps pour une rentrée au mois de septembre.

Quelques semaines avant cette commission, vous recevrez un courrier de confirmation dans lequel on vous demandera d'actualiser vos choix.



## QUELS MODES D'ACCUEIL POSSIBLES ?

### ✓ ACCUEIL RÉGULIER

Les enfants sont accueillis à des horaires et jours fixes.

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures municipales suivantes :

STRUCTURE	TYPE DE STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES
<b>Multi-accueil Korczak</b>	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.	48 rue Albert Sarrault <i>Quartier Plateau</i>	7h30-18h30
<b>Multi-accueil Colombine</b>		Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Monttessuy <i>Quartier Seine</i>	7h30-19h
<b>Multi-accueil Pierrot</b>			8h-18h
<b>Micro-crèche Fée Clochette</b>	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 2 ans.	1 bis rue Montenard <i>Quartier Centre</i>	8h-18h
<b>Micro-crèche Peter Pan</b>	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus d' 1 an.		8h-18h
<b>Crèche Familiale (accueil familial)</b>	Accueil au domicile des Assistantes Maternelles employées municipales. Chacune accueille 1 à 3 enfants et s'inscrit dans un travail d'équipe avec les encadrants de la crèche. Des séances de jardin d'éveil, organisées par l'éducatrice de jeunes enfants, ont lieu pour les enfants de la crèche âgés de 2 à 3 ans.	Toute la Ville <i>(Bureaux localisés à la Maison de la Petite Enfance)</i>	7h15-18h45

### ✓ ACCUEIL OCCASIONNEL

L'enfant fréquente la structure sur des jours ou demi-journées non fixes, en fonction des besoins des familles et des places disponibles. L'enfant est présent en moyenne 1 journée à 2 demi-journées par semaine.

**Ce mode d'accueil correspond plutôt aux besoins des parents sans emploi ou ayant un autre mode de garde en complément.**

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures suivantes :

STRUCTURE	TYPE DE STRUCTURE	LOCALISATION	HORAIRES
<b>Multi-accueil Korczak</b>	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.	48 rue Albert Sarrault <i>Quartier Plateau</i>	9h-17h
<b>Multi-accueil Colombine</b>		Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Monttessuy <i>Quartier Seine</i>	9h-17h
<b>Multi-accueil Pierrot</b>			9h-17h ou 9h-12h ou 15h-18h



## TARIFS EN STRUCTURE EN PETITE ENFANCE :

La participation financière des familles est calculée à partir des ressources mensuelles des ménages (avis d'imposition de l'année précédente) qui sont multipliées par un taux d'effort fixé par la CAF. Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants.

MULTI-ACCUEILS		CRÈCHE FAMILIALE ET MICRO-CRÈCHES	
1 enfant à charge	0.06%	1 enfant à charge	0.05%
2 enfants à charge	0.05%	2 enfants à charge	0.04%
3 enfants à charge	0.04%	3 à 5 enfants à charge	0.03%
4 à 7 enfants à charge	0.03%	6 à 8 enfants à charge	0.02%
8 enfants à charge	0.02%		

## LES AIDES FINANCIÈRES

### Le complément de libre choix de mode de garde (cmg) :

Votre CAF rembourse une partie de la rémunération de votre salarié selon l'âge de l'enfant et vos ressources. Un minimum de 174,55 euros vous est remboursé chaque mois, sans plafonds de revenu. Le maximum étant de 461,40 euros au 1<sup>er</sup> avril 2016.

**Votre CAF prend aussi à sa charge 100% des cotisations sociales à votre place pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).**



## LE RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

DISPOSITIF INITIÉ PAR LA CAISSE D' ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), PORTÉ PAR LA VILLE, LE RAM EST UN LIEU D'INFORMATION, DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE AU SERVICE DES PARENTS, DES ASSISTANTS MATERNELS SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET DES ENFANTS QU'ILS ACCUEILLENT.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des informations sur l'ensemble des modes d'accueil, un accompagnement dans leur recherche et leur démarche pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) et la liste actualisée.

De plus, le RAM accompagne les assistant(e)s maternel(le)s dans leur professionnalisation, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, d'être accompagnés dans leurs démarches et d'obtenir une documentation professionnelle. Pour les enfants, le RAM est un lieu de rencontre avec des activités adaptées à leur âge, qui permet une socialisation en douceur en présence de leur assistant maternel.

**Pour le contacter :**  
**Maison de la Petite Enfance**  
 41-45 rue Monttessuy  
**01 69 12 32 21**  
[ram.pe@mairie-juvisy.fr](mailto:ram.pe@mairie-juvisy.fr)

### À SAVOIR

Les frais que vous engagez pour la garde d'enfants, déduction faite du cmg, peuvent vous donner droit à un crédit d'impôt.



# LES AUTRES MODES DE GARDE

**QUE FAIRE SI JE N'AI PAS OBTENU DE PLACE DANS UNE DES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ?  
D'AUTRES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS POUR FAIRE GARDER VOTRE ENFANT :**

## RECRUTER UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) INDÉPENDANT(E) :

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans. Avant d'accueillir un enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel.

L'assistant(e) maternel(le) indépendant(e) est salarié(e) du parent qui l'emploie (particulier employeur). Pour vous aider dans vos recherches, veuillez contacter le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (voir page 5)

## RECOURIR À LA GARDE À DOMICILE (EMPLOI D'UNE PERSONNE À DOMICILE)

### PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

- ✓ Avoir recours à un organisme déclaré et/ou agréé par l'Etat (association ou entreprise) qui prend alors en charge à votre place des tâches administratives liées au recrutement et aux obligations de l'employeur. Plusieurs organismes de ce type sont localisés sur Juvisy-sur-Orge et aux alentours :

### EDUCAZEN

2, rue Montenard  
Tél. 01 69 21 84 20

### FAMILY SPHÈRE

Agence Essonne Est  
60, allée des Champs-Élysées  
91042 EVRY  
Tél. 01 60 87 67 66

- ✓ Assurer vous-même(s) le recrutement d'une personne et les formalités liées au statut d'employeur.
- ✓ Partager avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.
- ✓ Des sites qui vous donneront des informations complémentaires sur ces modes de garde : [www.mon-enfant.fr/](http://www.mon-enfant.fr/) / [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)



## MICRO-CRÈCHE PRIVÉE

**GAZOUILLES EST UNE MICRO-CRÈCHE (10 BERCEAUX), SITUÉE DANS LE QUARTIER  
ENTREVOIES DE JUVISY-SUR-ORGE.**

Nouvelle née, elle a été conçue pour favoriser un éveil précoce dès la naissance de vos enfants, qui seront encadrés par une équipe de professionnels de la Petite Enfance, dans une atmosphère familiale.

Notre structure accompagne les premiers pas de votre enfant vers l'autonomie et le sensibilise à l'école maternelle avec des valeurs de tolérance, de partage et de respect de l'autre.

Parmi ses objectifs : Aider vos enfants à grandir à travers les arts, la littérature enfantine et la sensibilisation à la protection de la nature est

notre vocation, pour un bébé épanoui et des parents sereins.

**Pré-inscriptions et inscriptions toute l'année directement auprès de la structure, en fonction des places disponibles :**

22 rue Pasteur  
91260 Juvisy-sur-orge  
Tél. 01 69 42 74 09 ou  
06 81 42 19 82

[gazouillesetpatouilles@gmail.com](mailto:gazouillesetpatouilles@gmail.com)



# ÉDUCATION



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00  
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

**LE SERVICE ÉDUCATION, AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, ORGANISE, COORDONNE ET SOUTIEN LES ACTIONS LIÉES À L'ENSEIGNEMENT, L'ACCUEIL DES ENFANTS ET LEURS LOISIRS.**

Les inscriptions scolaires doivent être effectuées pour l'entrée à l'école maternelle ainsi que lors du passage à l'école élémentaire. L'école d'accueil est déterminée selon le secteur scolaire. Les familles doivent se présenter à l'espace Marianne munies des pièces suivantes : Livret de famille // Justificatif de domicile // Justificatifs des vaccinations obligatoires. Les renseignements suivants vous seront demandés : N° allocataire Caf // N° Tél des parents (Personnel(s) et professionnel(s))



**VOTRE ÉLUE RÉFÉRENTE**  
**Chantal POMMEREAU,**

*Première adjointe au Maire,  
Chargée des Affaires générales, de  
l'éducation et des affaires scolaires.*

## CARNET D'ADRESSES

### ÉCOLES MATERNELLES

<b>Saint-Exupéry</b>	27, Grande Rue - Tél. 01 69 21 94 17 Directrice : Mme Pietrobelli	8h30 à 11h30 - 13h30 à 15h45
<b>Françoise Dolto</b>	2, rue des Palombes - Tél. 01 69 21 08 40 Directrice : Mme Vallence	8h30 à 11h30 - 13h30 à 15h45
<b>Tomi Ungerer</b>	4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Cousin	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h
<b>La Fontaine</b>	36, rue Monttessuy - Directrice : Mme Grillon	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h
<b>Jean Jaurès</b>	5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 87 Directrice : Mme Maintenant	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h

### ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

<b>Jean Jaurès</b>	5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 82 Directeur : M. Plas	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h
<b>Edmond Michelet</b>	30, rue Blazy - Tél. 01 69 21 99 25 Directrice : Mme Lima	8h15 à 11h15 - 13h15 à 15h30
<b>Tomi Ungerer</b>	4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Cousin	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h

### COLLÈGE ET LYCÉES

<b>Collège Ferdinand Buisson</b>	3 rue Carnot - Tél. 01 69 21 42 57
<b>Lycée des métiers Jean Monnet</b>	51, avenue du Général de Gaulle - Tél. 01 69 12 44 50
<b>Lycée Marcel Pagnol</b>	Avenue de la Terrasse Prolongée - 91200 Athis-Mons Tél. 01 69 21 78 08 - Fax : 01 69 24 90 91 Foyer : 01 69 21 78 08

### AUTRE GROUPE SCOLAIRE

<b>École privée catholique Ste-Anne</b>	12, rue du Lieutenant Legourd - Tél. 01 69 21 41 87 8h45 à 12h00 // 13h45 à 16h45 - Directrice : Mme Brunet
---	--

# EMPLOIS DU TEMPS

## RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS À LA RENTRÉE 2018

Le Gouvernement a publié un décret permettant un retour à la semaine de 4 jours scolaires dès 2017. Le maire a souhaité consulter les familles afin de connaître leur position sur le sujet. Il ressort de cette concertation une nette majorité de familles qui se sont prononcées pour le retour à la semaine de 4 jours.

**Le décret n'ayant été publié que quelques jours avant les vacances scolaires et ce changement impliquant le bouleversement de tous les plannings, pour le confort des enfants et des parents, Juvisy reviendra à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018.**

## LES ÉCOLES MATERNELLES

ÉCOLES MATERNELLES DOLTO / ST-EXUPÉRY							
	À PARTIR DE 7H30	DE 8H30 À 11H30	DE 11H30 À 13H30	DE 13H30 À 15H45	DE 15H45 À 16H30	16H30 À 19H	
LUNDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (2h15)	TAP (45min)	Accueil périscolaire	
MARDI			Garderie (1h) // Centre de loisirs				
MERCREDI							
JEUDI				Pause méridienne	École (2h15)	TAP (45min)	Accueil périscolaire
VENREDI							

ÉCOLES MATERNELLES JEAN JAURÈS / UNGERER / LA FONTAINE							
	À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H	DE 16H À 16H45	16H45 À 19H	
LUNDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (2h15)	TAP (45min)	Accueil périscolaire	
MARDI			Garderie (1h) // Centre de loisirs				
MERCREDI							
JEUDI				Pause méridienne	École (2h15)	TAP (45min)	Accueil périscolaire
VENREDI							

## LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES JEAN JAURÈS ET UNGERER							
	À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H	DE 16H À 17H15	DE 17H15 À 18H	18H À 19H
LUNDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (2h15)	Étude (1h15)*	TAP (45min)	Accueil périscolaire
MARDI			Garderie (1h) // Centre de loisirs				
MERCREDI							
JEUDI				Pause méridienne	École (2h15)	Étude (1h15)*	TAP (45min)
VENREDI							

\*1h30 pour l'école Tomi Ungerer

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES MICHELET							
	À PARTIR DE 7H30	DE 8H15 À 11H15	DE 11H15 À 13H15	DE 13H15 À 15H30	DE 15H30 À 17H	DE 17H À 17H45	17H45 À 19H
LUNDI	Accueil périscolaire	École (3h)	Pause méridienne	École (2h15)	Étude (1h30)	TAP (45min)	Accueil périscolaire
MARDI			Garderie (1h) // Centre de loisirs				
MERCREDI							
JEUDI				Pause méridienne	École (2h15)	Étude (1h30)	TAP (45min)
VENREDI							

# QUOTIENT FAMILIAL

SI VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT SOIT ACCUEILLI,  
À LA RESTAURATION SCOLAIRE, À L'ÉTUDE ET/OU AU CENTRE DE LOISIRS,  
NOUS VOUS INVITONS À :

1

## Faire calculer votre quotient familial

à l'espace Marianne, à partir du 17 juillet, muni de la fiche de renseignements jointe

2

## Une fois le quotient déterminé, vous devrez compléter et déposer les fiches

de préinscription pour chaque activité au pôle régie de l'espace Marianne ou vous pré-inscrire sur le portail famille «Juv'easy»

### ACCUEIL À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET/OU À L'ÉTUDE SURVEILLÉE :

Mentionner sur la fiche de pré-inscription jointe, les jours de fréquentation de votre enfant pour chacune des activités. Ces réservations, pour l'ensemble de l'année scolaire ou pour un mois minimum, serviront à établir vos factures.

Il vous sera toujours possible d'effectuer des modifications sur papier ou en ligne sur le portail famille «Juv'easy». Pour être prise en compte, elles devront être faites dans la période du 1<sup>er</sup> au 20 du mois précédant la période concernée.

**ATTENTION : en cas de non-réservation, le tarif forfaitaire s'applique**

### ACCUEIL LE MERCREDI ET DURANT LES VACANCES SCOLAIRES :

Prendre contact auprès du centre de loisirs (rue vercingétorix). Une fiche sanitaire sera à compléter. L'inscription devra être accompagnée du pré-paiement. Ces démarches pourront être également faites par voie dématérialisée sur le portail Léo Lagrange : <https://portail.aiga.fr/v4/login.php5>

## QUOTIENT FAMILIAL

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE EN EUROS
1A	< 217,00
1B	217,01 à 271,00
2	271,01 à 339,00
3	339,01 à 424,00
4	424,01 à 530,00
5	530,01 à 663,00
6	663,01 à 829,00
7	829,01 à 1036,00
8	> à 1036,01

## RESTAURATION SCOLAIRE // PAUSE MÉRIDienne

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS PAUSE MÉRIDienne
1A	0,87 €
1B	1,03 €
2	1,54 €
3	1,94 €
4	2,47 €
5	3,10 €
6	3,86 €
7	4,51 €
8	5,49 €
Tarif forfaitaire non-réservation	8,00 €
Hors Commune (H.C.)	8,85 €

## ÉTUDES SURVEILLÉES

QUOTIENT FAMILIAL	À L'UNITÉ	AU FORFAIT MENSUEL
1A, 1B, 2	0,36 €	3,02 €
3, 4	1,87 €	15,61 €
5, 6	2,52 €	21,39 €
7, 8	3,54 €	30,04 €
Tarif forfaitaire non-réservation	6,00 €	56,00 €
Hors Commune (H.C.)	6,57 €	56,72 €





## LE CLAS

CONTRAT LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT  
À LA SCOLARITÉ (CLAS)  
L'ACCUEIL DU SOIR

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens qui en ont besoin l'aide et les ressources complémentaires pour leur permettre de s'épanouir à l'école et dans leur environnement familial et social.

## LES HORAIRES DU CLAS

**CENTRE-VILLE**  
(ÉCOLE MICHELET  
ET COLLÈGE BUISSON)  
Dans les locaux  
du centre de loisirs,  
25 rue Vercingétorix

**Lundi, mardi et jeudi  
de 15h30 - 17h45**

**PLATEAU**  
(ÉCOLE JAURÈS  
ET COLLÈGE BUISSON)  
À l'ancien bureau  
de poste,  
rue Albert Sarraut

**Lundi, mardi et vendredi  
de 16h - 17h45 et jeudi  
réservé aux collégiens**

## INSCRIPTION AU CLAS

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au CLAS, contactez le Service Education-Jeunesse au 01 69 12 50 00 à partir du 15 juillet.  
**Les tarifs 1,07€ / mois**



## LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

**LE CONSEIL MUNICIPAL RÉPOND À LA VOLONTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE PERMETTRE L'EXPRESSION PLEINE ET ACTIVE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA CITOYENNETÉ.**

### QUEL EST LE RÔLE DU CME ?

Les enfants ont des droits reconnus par la convention des Nations Unies de 1989. Le CME permet de mettre certains droits en pratique : le droit au respect, le droit d'avoir des opinions et de donner son avis, le droit d'être écouté.

### EN EFFET, IL PERMET AUX JEUNES ÉLUS :

- ✓ De se former à l'exercice d'une citoyenneté active, de leur donner un lieu d'expression et d'action,

- ✓ De découvrir le fonctionnement des instances de l'état (Sénat, Assemblée nationale) et les dispositifs des collectivités territoriales : région, département, commune...
- ✓ D'écouter les enfants et de faire entendre leur voix,
- ✓ De proposer des actions dans l'intérêt général des enfants et de tous les Juvisiens,
- ✓ De s'exprimer, de débattre et de dialoguer avec les élus de la municipalité.



## RENSEIGNEMENTS

**Service Éducation  
Jeunesse**

Espace Marianne 25, Grande rue  
**Tél. 01 69 12 50 00**  
Animateur du CME : Issa GUÉRY

# LE CENTRE DE LOISIRS

LIEU D'ÉVEIL ÉDUCATIF MAIS AUSSI ESPACE DE DÉCOUVERTE, DE CRÉATION ET D'ÉPANOUISSEMENT

**JEUX D'EXPRESSION, TRAVAUX MANUELS, JEUX D'EXTÉRIEUR,  
INITIATIONS SPORTIVES, SORTIES ET DÉCOUVERTES...**

## L'ACCUEIL

Le centre accueille les enfants de 3 à 14 ans demeurant à Juvisy. Il est ouvert tous les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. Le mercredi, les enfants préalablement inscrits sont pris en charge à la fin des heures de classe et conduits vers les écoles Michelet et Saint-Exupéry pour y déjeuner. Pendant les vacances, les activités ont lieu de 9h15 à 17h pendant les vacances avec une ouverture des portes à 7h30 et de 16h30 à 19h. Un circuit de car permet aux enfants de rejoindre le centre de loisirs à 9h. Les enfants de maternelle déjeunent à l'école Saint-Exupéry, les plus grands au restaurant de l'école Michelet. Les goûters sont servis au centre. Pour mieux répondre aux différents rythmes et besoins de chacun, les groupes sont structurés ainsi :

- ✓ les 3-4-5 ans,
- ✓ les 6 ans, 7-8 ans et 9-11 ans
- ✓ un club de « préados » destiné à accueillir les 11-14 ans (collégiens), pour lesquels il sera proposé des stages culturels et sportifs.

## PRÉ-INSCRIPTION ET PRÉ-PAIEMENT

Se munir d'un justificatif de domicile, du livret de famille, des certificats de vaccinations obligatoires. Établie sur la base de la réservation avec pré-paiement, la facture est à régler en se présentant au centre de loisirs ou par courrier et sur le portail famille du centre de loisirs. Le calcul du quotient familial est effectué à l'espace Marianne. L'inscription reste valable pour tous les temps d'accueil et de loisirs (avant et après l'école, le mercredi et pendant les vacances) encadrés par les équipes de Léo-Lagrange, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Cette inscription se fera exclusivement auprès du secrétariat du centre de loisirs.

## PERMANENCES / SECRÉTARIAT - 25 RUE VERGINGÉTORIX

**Lundi : 9h - 12h30 // 13h30 - 17h**

**Mardi : 9h - 12h30**

**Mercredi : 9h - 12h45 // 13h45-18h**

**Jeudi : 9h - 12h30**

**vendredi : 9h - 12h30 // 13h30 - 17h**

## TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	POUR UNE HEURE + GOÛTER	POUR UNE HEURE
<b>1A</b>	0,71 €	0,64 €
<b>1B</b>	0,83 €	0,73 €
<b>2</b>	0,97 €	0,88 €
<b>3</b>	1,07 €	0,97 €
<b>4</b>	1,18 €	1,07 €
<b>5</b>	1,48 €	1,33 €
<b>6</b>	1,64 €	1,49 €
<b>7</b>	1,90 €	1,70 €
<b>8</b>	2,15 €	1,95 €
<b>HC</b>	3,59 €	3,22 €

## TARIFS CENTRE DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE + GOÛTER	1/2 JOURNÉE	GARDERIE /HEURE
<b>1A</b>	3,33 €	2,16 €	0,64 €
<b>1B</b>	4,16 €	2,70 €	0,73 €
<b>2</b>	5,31 €	3,46 €	0,88 €
<b>3</b>	6,65 €	4,32 €	0,97 €
<b>4</b>	8,32 €	5,41 €	1,07 €
<b>5</b>	9,99 €	6,49 €	1,33 €
<b>6</b>	12,47 €	8,11 €	1,49 €
<b>7</b>	15,39 €	10 €	1,70 €
<b>8</b>	19,14 €	12,43 €	1,95 €
<b>HC</b>	40,97 €	27,04 €	3,22 €





# RAMASSAGE SCOLAIRE ANNÉE 2017-2018

Une fiche d'inscription a été adressée par courrier postal à tous les élèves qui bénéficiaient l'année précédente d'un transport scolaire. Pour les nouveaux élèves, vous pourrez récupérer cette fiche d'inscription sur le site Internet et ou à l'espace Marianne.  
**Tarif unique pour toutes les familles : 37 € pour le 1<sup>er</sup> enfant et 34 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.**

CIRCUIT ALLER		CIRCUIT RETOUR		
HORAIRES Du lundi au vendredi	ARRÊTS	HORAIRES Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	HORAIRES Mercredi	ARRÊTS
<b>QUARTIER SEINE // ÉCOLE MICHELET</b>				
7H40	4 rue Monttessuy	15H40	11H35	École Michelet
7H40	32 rue Monttessuy	15H45	11H40	4 rue Monttessuy
7H50	Danaux / ZAC des bords de Seine	15H50	11H42	32 rue Monttessuy
7H50	15 quai Gambetta	15H55	11H45	Danaux / ZAC des bords de Seine
8H00	École Michelet	15H58	11H50	15 quai Gambetta
<b>PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (1<sup>ER</sup> TOUR)</b>				
8H15	Square M.Cheveaux	16H20	12H15	École Jean Jaurès
8H18	École Jean Jaurès	16H27	12H20	Square M.Cheveaux
<b>PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (2<sup>ÈME</sup> TOUR)</b>				
8H30	Maternelle F.Dolto	16H30	12H28	École Jean Jaurès
8H40	École Jean Jaurès	16H40	12H33	Maternelle F.Dolto
<b>SALLE DES FÊTES // ÉCOLE JEAN JAURÈS</b>				
8H15	Salle des Fêtes	16H20	12H15	École Jean Jaurès
8H20	10 avenue Raspail	16H25	12H17	22 place Barbusse / Lacroix
8H28	22 place Barbusse / Lacroix	16H35	12H25	19 avenue Gounod / Terrasse
8H37	École Jean Jaurès	16H40	12H29	Salle des Fêtes
		16H44	12H32	Rue des Près / Cité J.Ferry

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

ANNÉE 2017-2018

### RENTRÉE DES ÉLÈVES :

lundi 4 septembre 2017

### VACANCES DE LA TOUSSAINT :

du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2017

### VACANCES DE NOËL :

du samedi 23 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018

### VACANCES D'HIVER :

du samedi 17 février au lundi 5 mars 2018

### VACANCES DE PRINTEMPS :

du samedi 14 avril au lundi 30 avril 2018

### DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ :

le samedi 7 juillet 2018

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours, le matin des jours indiqués.*

